

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF1234

présenté par

Mme El Haïry, M. Barrot, M. Bourlanges, M. Laqhila et M. Mattei

APRÈS L'ARTICLE 51, insérer la division et l'intitulé suivants:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.